



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos, en vidéo conférence, le lundi 1 février 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 11 janvier 2021
 - 2.2.2. Séance extraordinaire du 20 janvier 2021
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Recensement de la population de 2021
 - 2.6. Cotisation à Québec Municipal
 - 2.7. Aide financière aux organismes pour l'année 2021
 - 2.8. Radiation des comptes de taxes pour l'année 2021
 - 2.9. Adoption du règlement 21-377 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 2.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-379 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement
 - 2.11. Licence Microsoft Office pour tablettes
 - 2.12. Appui à la campagne «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Rapport annuel d'activités 2020 - AN 3 - Schéma couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) An 3
4. TRANSPORT
 - 4.1. Achat panneaux lumineux pour passage piétonnier
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3. Nomination du fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de zonage et des règlements d'urbanisme
 - 7.4. Adoption du règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain
 - 7.5. Demande CPTAQ de modification de zonage pour une parcelle du 497, rue St-Denis
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
 - 8.2. Conférences pour l'année 2021
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
 - 10.1. Envoi d'une lettre de félicitations au Service incendie de la municipalité de Saint-Alexandre
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Deux questions ont été posées aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21-02-34

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption des procès-verbaux

21-02-35

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-02-36

Séance extraordinaire du 20 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé le conseiller Yves Barrette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-02-37

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2021, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé le conseiller Florent Raymond

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 328 853,89 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	3943 à 3968	pour	109 291,29 \$
Chèques fournisseurs	81740 à 81769	pour	147 702,90 \$
Rémunération	81770 à 81777	pour	32 160,12 \$
	501534 à 501581	pour	39 699,58 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de janvier 2021, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-02-38

Recensement de la population de 2021

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca afin d'obtenir des données du recensement exactes et complètes.

Adoptée à l'unanimité

21-02-39

Cotisation à Québec Municipal

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de renouveler l'abonnement annuel à Québec municipal pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 au montant de 530,60\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-02-40

Aide financière aux organismes pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'accorder les subventions aux organismes suivants : Fabrique de Saint-Alexandre : 10 000 \$, Club de l'Âge d'or : 5 000 \$. Centre d'entraide régionale d'Henryville : 3 000 \$, Centre de la Petite Enfance Le Champ des rêves : 1 600 \$. Covabar: 500 \$, Alus:1 000 \$, ALSA: 16 000 \$, Saint-Alex en feux: 8 000 \$ et l'École Saint-Alexandre: 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

21-02-41

Radiation des comptes de taxes pour l'année 2021

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

Matricule	Montant
3310-57-3245	26.93\$
3311-05-0040	74.53\$
3411-10-6746	4.33\$
3411-11-5661	1.92\$
3511-02-3371	17.31\$
3606-62-1900	66.83\$
3705-14-4627	105.77\$
TOTAL	297.62\$

Adoptée à l'unanimité

21-02-42

Adoption du règlement 21-377 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-377 modifiant le règlement modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond,
appuyée par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu que le règlement 21-377 modifiant le règlement modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-379 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Yves Barrette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Yves Barrette, dépose une copie du projet de règlement 21-379 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

21-02-43

Licence Microsoft Office pour tablettes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'achat de sept tablettes pour le conseil municipal tel que stipulé dans la résolution 21-01-18 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Alexandre ont besoin de certaines applications de la suite Microsoft Office afin de pouvoir accomplir les tâches nécessaires à leurs fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de procéder à l'achat de sept licences Microsoft Office pour les nouvelles tablettes du conseil municipal pour des frais récurrents de 112\$ par mois.

Adoptée à l'unanimité

21-02-44

Appui à la campagne «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) lance une campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de l'UMQ a pour objectif de donner le goût aux gens de se présenter en politique et de s'investir dans la sphère publique, en prévision du scrutin municipal de novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour l'Union, cela passe par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyennes et citoyens à leurs institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE l'union observe une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux, particulièrement sur les médias sociaux, nuisant au climat politique dans de nombreuses municipalités;

CONSIDÉRANT QU' il est important de rappeler que le partage d'idées et la diversité de points de vue doivent s'exprimer dans le respect, la tolérance et la civilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu:

D'appuyer la déclaration d'engagement initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

DE déclarer, comme élues municipales et élus municipaux, que nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens et que nous appelons au débat démocratique dans le respect ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux médias régionaux.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

21-02-45

Service de sécurité incendie - Rapport

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de déposer le rapport du mois de janvier 2021 présenté par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant aucune sortie pour le mois.

21-02-46

Rapport annuel d'activités 2020 - AN 3 - Schéma couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) An 3

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de bâtiments du tableau 1 pour les risques élevés, très élevés de l'An 1 et de l'An 2 a été corrigé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu;

QUE la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu;

QUE la MRC du Haut-Richelieu considéra l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

21-02-47

Achat panneaux lumineux pour passage piétonnier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a à cœur la sécurité des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Saint-Alexandre est située sur une route à haute circulation ;

CONSIDÉRANT QUE le passage piéton n'est pas toujours visible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre procède à l'achat de deux panneaux lumineux pour désigner le passage piéton en face de l'école de Saint-Alexandre pour un montant maximal de 4 610\$, plus les taxes applicables ;

QUE cet achat soit réalisé une fois que l'approbation du ministère des Transports du Québec soit donnée.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de janvier 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant quatre (4) permis est déposé au conseil.

21-02-48

Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE renouveler le mandat de deux membres citoyens, soient messieurs Patrick Morin et Yvan Desjardins, pour un terme de deux ans ainsi que le mandat d'un membre citoyen, monsieur Maxime Bourgeois, pour un terme d'un an au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

DE nommer pour un mandat d'un an un nouveau membre citoyen, monsieur René Bessette, au sein du comité consultatif d'urbanisme.

DE faire parvenir une lettre de remerciement à monsieur Eric Fortin pour ses loyaux services en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

21-02-49

Nomination du fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de zonage et des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'adoption d'un nouveau règlement de zonage et de nouveaux règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements mentionnent que le conseil municipal doit désigner le fonctionnaire désigné pour l'application de ceux-ci par une résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

DE nommer madame Louise Nadeau comme fonctionnaire désignée ainsi que monsieur Jean Vasseur comme fonctionnaire désigné adjoint pour l'application des règlements suivants :

- Règlement 20-364 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
- Règlement 20-366 de zonage
- Règlement 20-367 sur le lotissement
- Règlement 20-368 de construction
- Règlement 20-369 sur les permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité

21-02-50

Adoption du règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina,
appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume

et résolu que le règlement 21-378 concernant le contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-02-51

Demande CPTAQ de modification de zonage pour une parcelle du 497, rue St-Denis

ATTENDU QUE la direction de l'école de Saint-Alexandre peine à répondre à la demande grandissante de classes pour les nouveaux étudiants ;

ATTENDU QUE depuis 2019, la Municipalité entretenait des échanges avec la direction générale de l'ex-commission scolaire des Hautes-Rivières sur un éventuel projet d'agrandissement de l'école Saint-Alexandre ;

ATTENDU QU'avec l'entrée en vigueur des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités se doivent de fournir gracieusement aux nouveaux Centres de services scolaire le terrain nécessaire en vue de la construction ou l'agrandissement d'une école ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé le 10 novembre dernier à l'acquisition du lot 4 391 472 en vue de le céder au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'agrandissement de l'école ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire a déjà adressé au ministère de l'Éducation une demande pour agrandir son école ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'opinion qu'il s'agit du lot de moindre impact sur l'agriculture puisque celui-ci est déjà occupé depuis 1995 par un bâtiment industriel qui est adjacent à l'école ;

ATTENDU QUE l'article 101.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la Municipalité ne peut modifier l'utilisation existante en une autre utilisation à une fin autre que l'agriculture sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QUE la parcelle du lot 4 391 472 située en zone agricole est dans la zone AP-3 du règlement de zonage de la municipalité dans laquelle l'usage *éducation* y est autorisé ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'autorisation à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à soumettre auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'autorisation visant à modifier l'usage actuel afin d'obtenir l'autorisation d'agrandir l'école de Saint-Alexandre sur le lot 4 391 472 dont une partie se retrouve en territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

21-02-52 Rapport du Service des loisirs, culture et communications

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice aux Loisirs, madame Odile Gauvin.

Adoptée à l'unanimité

21-02-53 Conférences pour l'année 2021

CONSIDÉRANT l'introduction et l'évaluation de la formule *conférences thématiques* comme activités organisées par le Comité de la politique familiale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de la politique familiale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu :

QUE les membres du Comité de la politique familiale mettent sur pied des conférences sur différents thèmes ;

QUE la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications soit autorisée à travailler sur le dossier ;

QUE ces conférences s'échelonnent dans le calendrier 2021 ;

QUE ces conférences soient financées en totalité ou en partie (autofinancement) par le budget du comité.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de janvier 2021.

10. AFFAIRES DIVERSES

21-02-54 Envoi d'une lettre de félicitations au Service incendie de la municipalité de Saint-Alexandre

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Yves Barrette et résolu de faire parvenir au nom du maire et de son conseil municipal, une lettre de félicitations au Service d'incendie pour leur excellent travail et le maintien des plus hauts standards exigés en matière de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

21-02-55 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épousé, la séance soit levée à 20 h 45.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire